

Comité de Pilotage Rythmes scolaires N°2

Année 2018/2019

Le jeudi 13 juin 2019 à 18h45 – Nouvelle salle de restauration scolaire

Participants :

Présents :

Camille LAMY, élue, adjointe aux affaires scolaires, Sandrine NEGRELLO, Alain POËNSIN et Valentin HACHET, conseillers municipaux

Philippe ALLES, responsable du service périscolaire

Éric MASSON, Sophie DUVAL parents d'élèves (PEEP)

Myriam HARTH, Bénédicte MAILLOT, Myriam COCHE : parents d'élèves (PEI)

Absents excusés :

Christophe RICHEL, Maire de St Baldoph

Geneviève DARVES-BLANC, Christelle MERMILLOD-BLONDIN, Fabienne PACCOUD, conseillères municipales

Laurent CADARS, DGS

Isabelle CULOMA, Inspectrice de l'Education Nationale

Bertrand ETELLIN, directeur de l'école primaire

Claire GOUSTY, représentante de la CAF

Marion MOLLARD (diététicienne) et Florent BOISSON (relation client), représentants de la société LEZTROY.

Jacques BONNENFANT, Quentin CARDINAUD représentants de la DDCSPP 73

Secrétaire de séance : Philippe ALLES

Préambule :

Une année charnière pour le service avec la fin de la semaine à 4 jours et la livraison du nouveau restaurant scolaire.

Une qualité de service qui ne s'est pas dégradée pour autant avec la mise en place de nombreuses mesures correctives tout au long de l'année en fonction des nécessités de service et de l'impact des travaux du nouveau groupe scolaire.

De grands projets transverses ont été menés en lien avec le projet d'école ou la politique communale.

Rappel de l'ordre du jour :

- Fonctionnement du service avec le nouveau restaurant scolaire
- Bilan de l'année écoulée
- Projections sur l'année prochaine
- Question diverses

1/ Fonctionnement du service avec le nouveau restaurant scolaire

Des mesures correctives ont été mises en place tout au long de l'année avec le double transfert successif du restaurant scolaire en moins de 8 mois.

Le nouveau restaurant scolaire est entré en fonctionnement le lundi 29/04/2019.

Les essais menés avec les enfants avant sa livraison ont porté leurs fruits. Les élèves de l'élémentaire se sont vite familiarisés avec leur nouvel environnement puisqu'ils avaient pris l'habitude de fonctionner en self depuis quasiment le début de l'année scolaire.

→ Les enfants sont pointés à leur entrée dans le restaurant scolaire pour vérifier que tout le monde a mangé (certains pris dans les jeux proposés par l'équipe d'animation peuvent oublier de venir).

→ Les tables ont été réduites de 12 à 8 et sont moins bruyantes.

→ Les élèves de l'élémentaire viennent manger par vagues continues et sortent beaucoup + vite du local de restauration (les derniers enfants ne sortent quasiment jamais après 12h50) ce qui leur permet un temps de détente + important pour pouvoir se défouler et retrouver la concentration nécessaire pour les apprentissages de l'après-midi.

→ Les enfants mangent suffisamment et les agents de restauration scolaire savent désormais gérer le surplus de nourriture pour les resservir en fonction de leur appétit et de leurs envies.

→ Le volume sonore est très acceptable même avec l'entrée en fonctionnement de la laverie aux alentours de 12h00.

→ Les maternelles font toujours l'objet d'une attention particulière puisqu'ils continuent à être servis directement à table. Malgré la distance, les transferts entre les bâtiments se passent relativement bien.

En projet pour 2019-2020 : l'instauration d'un double service pour limiter les nuisances sonores et leur permettre de déjeuner dans un calme encore supérieur (le service à 60 couverts restant bruyant malgré tout).

M. POËNSIN présent ce jour pour le repas italien organisé dans la cadre du jumelage souligne la très bonne ambiance et la convivialité avec les enfants lors du temps de restauration.

2/ Bilan de l'année écoulée

Bilan global : Très bon bilan malgré cette année charnière comme évoqué en préambule et de forts effectifs (150 repas journalier en moyenne) :

- de nombreux repas à thème ont été proposés aux enfants (1 à 2 par période de vacances : Halloween, Noël, Nature, Ecomobilité, Italien, Ecossais, Barbecue, Pique-Nique) avec systématiquement des décors construits par les enfants sur les autres temps d'accueil.
- de grands projet transverses avec les projets d'école ou la politique communale parmi lesquels :
Le film réalisé par les enfants lors du centenaire de l'Armistice et des projets d'animation notamment autour de l'éco-citoyenneté : journée festive autour de l'écomobilité le 22/05 (200 visiteurs), projet avec Grand Chambéry, autour du gaspillage (mise en place d'un gâchis'pain, interventions pédagogiques sur le temps scolaire, pesées alimentaires) et projet civique atour du nom de la future école (tenue du bureau de vote et du dépouillement en présence de Monsieur le Maire par une classe).
L'école s'appellera (après délibération du Conseil Municipal de Juin) : école des sources (61 % des votes).

Grèves : aucun temps d'accueil supprimé cette année malgré des mouvements à chaque fois très suivis. Le service anticipe en commandant un repas froid et avec l'aide d'autres services municipaux qui ferment par conséquent plus tôt (ce qui permet de limiter l'impact sur les usagers les plus fragiles du service public).

Aide aux devoirs : par suite du dernier COPIL PEdT il avait été proposé d'étudier la mise en place d'une réelle étude surveillée. Les élus de la commission PEEJ ne souhaitent pas retenir cette proposition car d'un point de vue pédagogique ils ne souhaitent pas que le Commune se substitue aux rôles des parents.

Comportement des enfants : Peu d'incivilité ou de problème de discipline cette année mais des « cas particuliers » qui font l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique. Quelques rares disputes en fin d'année scolaire, plusieurs cas de « harcèlement » avec des chamailleries qui prennent de l'ampleur. Le directeur de l'école et le responsable du service périscolaire ont chargé les délégués présents lors du dernier conseil des élèves de faire des rappels dans les classes :

- Ne pas garder les choses pour soi sans en parler et rendre compte aux adultes systématiquement présents.
- Aucune violence physique ou morale ne sera tolérée : en cas de bagarre les élèves seront privés de récréation pendant 15 jours et feront l'objet d'un travail d'intérêt général (exposé, réparation en cas de dégradation etc.)

Rappels des améliorations techniques des bâtiments cette année pour l'élémentaire (pour la maternelle le bâtiment sera entièrement neuf et livré à la rentrée de septembre 2019) :

- Nouveau préau (Toussaint 2018)
- Nouveau système de ventilation (hiver 2018)
- Nouveau restaurant scolaire (printemps 2019)
- Mise en place de stores de protection solaire et thermique sur tout le bâtiment de l'élémentaire (printemps 2019)

3/ Projections sur l'année prochaine

- Inauguration de l'école le 1^{er} jour de la rentrée scolaire (lundi 02/09) avec nouvelle entrée (plan ci-dessous).



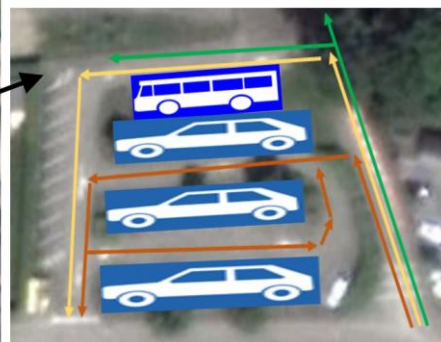
Nouveau plan de masse de l'Ecole des Sources à partir du lundi 02/09/2019

Entrée commune de l'école via le parking situé route de la Cornaz.

Parkings: route de la Cornaz, devant le Centre Socio culturel ou au parking des chênes.

Signalétique provisoire en place dès septembre.

Réhabilitation du parking de la Cornaz prévue dans le courant 2020.



→ Mode doux

→ Dépose minute et bus

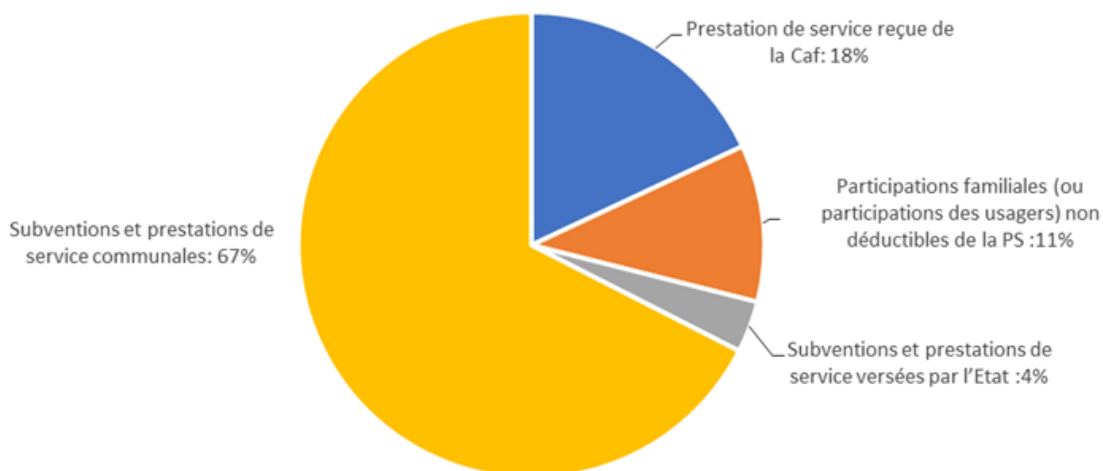
→ Accès parking

- Mise en place d'un compostage et d'un potager pédagogique
- Réhabilitation des espaces verts autour de la cour de l'élémentaire
- Transfert du service périscolaire dans l'ex maternelle : accueil des maternelles en bas dans les salles de classe/sieste actuelles de Mme BALMON, accueil des élémentaires dans les salles de classe/sieste actuelles de Mme BERTHOZAT avec création de sanitaires pour les plus grands dans ce dernier local.
- Création de salles associatives intergénérationnelles, partagées sur les autres salles récupérées (projet actuellement traité en COPIL Pré Martin avec un bâtiment renommé « la passerelle de Pré-Martin »).
- dématérialisation complète des listes d'appel avec un système d'appel numérique sur tablette.
- Mise à jour du règlement intérieur :
 - Renforcement des contrôles (la Commune peut remonter jusqu'à 5 ans en cas de fraude) avec le développement du logiciel gouvernemental API qui permet de vérifier en masse et automatiquement les adresses et les QF des familles (www.api.gouv.fr)
 - Fin des envois en masse de SMS, seul le rappel de suppression de l'inscription supprimés faute de paiement sera envoyé (pour la famille qui le désire : choix d'envoi par SMS ou par courriel). Les autres rappels à J-20 et J-10 seront toujours envoyés mais automatiquement par courriel.
 - Assistance à la suppression des inscriptions : les familles sont averties à leur reconnexion par un bandeau rouge leur stipulant à quelle date et quel type d'accueil a été supprimé par le système (en fonction depuis plusieurs mois).
 - Nouvelle grille de tarification votée à l'unanimité par délibération du conseil municipal en retenant les principes suivants :
 - ✓ Les deux tranches basses sont supprimées pour avoir un coût de prestation en adéquation avec les frais au minimum engagés par la Commune.
 - ✓ Le prix pratiqué pour les tranches hautes doit être fonction des revenus : la tranche haute est donc être divisée en deux avec un QF à + 2000
 - ✓ Le prix pour les non-résidents (21 % des usagers en 2018-2019) doit être également au QF pour être en adéquation avec les exigences de la CAF (les années passées le tarif fixe faisait l'objet d'une dérogation de la part de la CAF)
 - ✓ Le prix pratiqué pour les non-résidents ne peut être inférieur au prix le plus haut pratiqué pour les San Bardolains.
 - ✓ Les prix pratiqués pour les enfants en PAI et les autres accueils de loisirs sont également révisés sur les mêmes principes
 - ✓ Les absences facturées pour les repas passent du prix de la prestation au prix du repas uniquement.
 - ✓ Une d'aide par le CCAS est possible, mais doit faire l'objet d'une demande de la famille pour mettre fin à une aide systématique via le tarif pratiqué et pour faire en sorte que les usagers soient acteurs dans leurs démarches d'aide sociale et fassent l'objet d'un suivi financier personnalisé. L'idée est de « défendre » une aide sociale juste, concertée et justifiée.

Pour information, ci-dessous, la répartition du budget du service pour 2018

→ + de 241 000 € de coût de fonctionnement dont 162 000 € à charge de la commune « contre » 26 000 € pour les familles (soit 100 € / élèves en moyenne).

Compte de produit 2018



Autres informations :

- Ci-contre : répartition du budget du service pour 2018
- 86 000 heures d'ouvertures à l'année pour le service
- Budget du service pour l'année 2018 : 241 000 €
- Coût de revient de la pause méridienne pour la collectivité : 12 €.

Nouvelle grille de tarification :

Quotient Familial	PAUSE MERIDIENNE				ACCUEIL DU MATIN		ACCUEIL DU SOIR		ACCUEIL DU MIDI
	Résidents		Non Résidents		Résidents	Non Résidents	Résidents	Non Résidents	
	Régime classique	Régime PAI	Régime classique	Régime PAI					
000 < Q.F < 701	3,80 €	2,50 €	7,55 €	5,00 €	1,10 €	1,45 €	2,20 €	2,90 €	Pris en charge par la Commune
702 < Q.F < 914	4,55 €	3,00 €	7,55 €	5,00 €	1,15 €	1,45 €	2,30 €	2,90 €	
915 < Q.F < 1200	5,05 €	3,40 €	7,55 €	5,00 €	1,20 €	1,45 €	2,40 €	2,90 €	
1201 < Q.F < 1400	5,55 €	3,70 €	7,55 €	5,00 €	1,25 €	1,45 €	2,50 €	2,90 €	
1401 < Q.F < 1600	6,05 €	4,00 €	8,05 €	5,40 €	1,30 €	1,50 €	2,60 €	3,00 €	
1601 < Q.F < 2000	6,50 €	4,30 €	8,50 €	5,70 €	1,35 €	1,55 €	2,70 €	3,10 €	
2001 et +	7,00 €	4,70 €	9,00 €	6,00 €	1,40 €	1,60 €	2,80 €	3,20 €	
Adultes*	9,00 €								

* réservé au personnel travaillant au sein du groupe scolaire

Absence facturée pour les repas hors PAI :	3,80 €	Prix du repas uniquement
Absence facturée pour les repas PAI :	0,00 €	
Inscription d'urgence (pour tous les temps d'accueil) :	5,00 €	Par enfant et par temps d'accueil
Pénalité pour retard en sortie d'un temps d'accueil de fin de journée:	5,00 €	par 1/4 d'heure de retard

5/ Questions diverses

✓ **ENSEIGNANTS :**

Très bon climat de communication avec l'école, le responsable et le directeur se voyant pour travailler ensemble très régulièrement.

✓ **PEI :**

Pas de question des familles, juste une remarque : " les enfants sont très contents du self."
Mme HARTH signale qu'avec la réhabilitation des espaces Pré-Martin, le Sou des écoles pourrait être intéressé pour récupérer un espace de stockage.
Cette idée sera transmise aux élus concernés.

✓ **PEEP :**

Pas de remarque au niveau du service.
Quelques remarques au niveau du nouveau parking et de l'accès du « parking des chênes »
- Peu d'espace à l'entrée du nouveau et en croisement sur celui des chênes (idée de sens unique ? ou d'agrandissement)
→ Le nouveau parking a été réalisé et pensé via un bureau d'étude pour imposer aux automobilistes de ralentir en entrée et sortie de parking (deux voitures se croisent en serrant les bas-côtés).
→ Concernant l'accès au parking des chênes le déplacement du transformateur est trop onéreux (86 000 €) et la mise en sens unique (déjà testée historiquement dans les deux sens) n'a jamais donné satisfaction (notamment aux riverains habitant dans le secteur).
- Empiètement des voitures sur le chemin piétonnier du nouveau parking le long de la haie : pose d'une clôture ou d'une matérialisation de cet espace ?
→ Cette idée sera étudiée en commission travaux mais matérialiser davantage l'espace piéton réduira l'espace de manœuvre des voitures...

Autres informations :

Fête de l'école organisée par le Sou de écoles : le vendredi 28/06
Inauguration du nouveau groupe scolaire le lundi 02/09/2019

Conclusion :

Le responsable du service conclut la réunion en invitant les membres du COPIL présents à visiter le nouveau restaurant scolaire et rappelle que remarques des utilisateurs du service sont précieuses : elles permettent de faire évoluer et d'optimiser le service proposé aux familles. Ces dernières ne doivent donc pas hésiter à les faire remonter le plus rapidement possible sans forcément passer par les associations de représentants de parents d'élèves ou attendre les comités de pilotage.

Prochain comité de pilotage : à définir, probablement courant décembre 2019 après la livraison de la nouvelle école.

Réunion levée à 20h45.